



Poliez-Pittet, le 13 novembre 2020

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal n° 04-2020 Budget 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2021.

Introduction

Pour le dernier budget de cette législature, nous vous soumettons un exercice montrant malheureusement, comme ces dernières années, un résultat prévisionnel déficitaire de CHF 173'500.30.

Il convient de garder à l'esprit le caractère provisoire des montants indiqués. Les décomptes de la facture sociale, de la péréquation, des charges scolaires, de la réforme policière n'interviendront qu'en été 2022, en fonction des rendements d'impôts et des paramètres financiers de l'ensemble des communes vaudoises effectivement connus en 2021. De plus, cette année, le coronavirus s'est invité, rendant encore les résultats plus incertains et les estimations plus difficiles à être précises.

Nous vous communiquons, ci-après, quelques éléments marquants de ce budget :

1. Administration générale

Le point 110.301.0, "traitement du personnel", montre une charge plus importante que ces dernières années. En effet, la municipalité a décidé de changer son organisation. L'exécutif a engagé un nouvel employé chargé de l'ensemble des travaux de conciergerie et de seconder notre employé communal titulaire pour un suivi efficace à l'extérieur.

2. Finances

L'ASFICO (Autorité de Surveillance des Finances Communales) nous a communiqué, concernant la péréquation directe nette, que notre part due serait de CHF 442'484.00, (220.352.0), et celle à recevoir de CHF 432'691.00 (220.452.0). Notre charge se réduit donc fortement comparée aux années antérieures. Pour le budget 2020, elle s'élevait à CHF 153'514.00 contre CHF 9'793.00 pour 2021. Pour les dépenses thématiques (frais routes et forêts), le remboursement est communiqué à CHF 76'860.00.

Si l'on tient compte de ces 3 postes, notre commune serait bénéficiaire de CHF 67'067.00. Cette situation favorable est nouvelle et grève moins notre budget que de coutume.

3. Domaines et bâtiments

L'achat de 24 tables sur roulettes est prévu pour le foyer de la salle polyvalente pour faciliter le déplacement par une seule personne lors des nettoyages nécessaires pour le restaurant scolaire et en cas de location (3510.315.0). Les anciennes resteront à disposition de la grande salle.

Dans l'immeuble du collège sud, une table de cuisson vitrocéramique doit être changée (3522.311.0). Dans le même immeuble, le remplacement éventuel de la baignoire de l'appartement des concierges par une douche ou une baignoire avec portillon est à l'étude (3522.314.0).

Le remplacement des cylindres des portes de l'ensemble des bâtiments de la commune selon un plan de fermeture bien défini est en voie d'achèvement (353.311.0).

Il est nécessaire de renforcer la cloche du Turlet à l'endroit de la frappe du marteau pour les heures (353.314.0).

4. Travaux

Au point 420.318.5, un complément est nécessaire pour la poursuite de la refonte de notre plan de zones (PGA).

Notre parc de machines nécessite quelques remplacements et compléments (431.311.0).

Il ne reste que quelques places au columbarium. Un agrandissement devient nécessaire. Un devis pour la création d'un étage supplémentaire a été demandé (442.314.0).

5. Instruction publique et cultes

Le poste (510.352.0) enseignement, primaire et secondaire, est inscrit en fonction des indications de la direction de l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens). Le coût par habitant est en légère baisse et passe de CHF 631.50 à CHF 625.23.

6. Police

La facture de notre commune pour le coût de la réforme policière (610.351.0) est en baisse ces dernières années. De CHF 86'681.00 sur les comptes 2019, CHF 79'921.00 au budget 2020, elle est prévue à CHF 70'166.00. Ce montant représente une simulation faite avec les montants donnés par le canton.

7. Sécurité sociale

La rubrique 710.352.4, contribution de l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants), subit à nouveau une hausse importante de CHF 65'900.00 en passant de CHF 205'000.00 à CHF 270'900.00 pour 2021.

En comparaison au budget 2020 la facture sociale (720.351.0), pour notre commune, devrait subir une baisse de CHF 7'405.00 pour l'année prochaine la ramenant ainsi à CHF 416'696.00. Ce montant reste cependant très important.

Conclusions

La Municipalité a l'obligation de respecter les charges financières imposées laissant peu de liberté de manœuvre pour les dépenses communales de toutes sortes. Elle s'est efforcée d'établir un budget cohérent malgré un déficit prévisionnel.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal n° 04-2020
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2021, annonçant un résultat final négatif de CHF 173'500.30, tel qu'il a été présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Préavis adopté en séance de municipalité du 16 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Serge Savoy

La secrétaire
Tania Giordano